

Affaire suivie par : Angélique VILLEMUR
Tél. 01 75 31 41 37
Mél : angelique.villemur@imt.fr
Réf. : 30/2024/DG/IMT

Palaiseau, le 07/05/2024

DECISION N° 30/2024/DG/IMT

PORTANT NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE L'INSTITUT MINES-TELECOM

La Directrice générale de l'Institut Mines-Télécom,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 instaurant un droit d'accès aux documents administratifs, désormais régi par le livre III du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.330-1 à R.330-4 ;
Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement son article 15, 4° ;
Vu le décret du 8 août 2019 portant nomination de la Directrice générale de l'Institut Mines-Télécom, Odile GAUTHIER.

Décide

Article 1^{er}

Madame Angélique VILLEMUR, juriste à la Direction juridique de la direction générale de l'Institut Mines-Télécom est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Institut Mines-Télécom.

Article 2

Selon l'article R.330-4 du code des relations entre le public et l'administration, elle est notamment chargée en cette qualité de :

- 1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
- 2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3

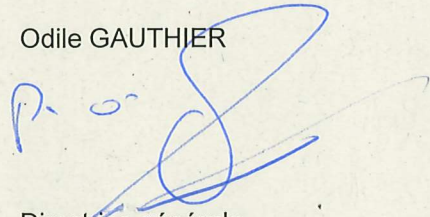
Les coordonnées professionnelles d'Angélique VILLEMUR sont :

Institut Mines-Télécom
Direction Juridique
19 place Marguerite Perey
CS20031
91 123 Palaiseau cedex
Tél : 01 75 31 41 37
prada@imt.fr

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance de la Commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de quinze jours. Elle sera également portée à la connaissance du personnel de l'Institut Mines-Télécom sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

Odile GAUTHIER



Directrice générale

Pour la Directrice Générale de l'IMT et par délégation,
Samir OULD ALI, Secrétaire Général